



Procès Verbal de l'AG ordinaire du Samedi 07 mai 2022

Tiercé (49125), salle Daniel Balavoine,
Le 07 mai 2022

Conformément aux articles 8 et 9 des statuts de notre association, le quorum (nombre de membres nécessaire pour rendre les décisions valables) est fixé à la majorité des présents.

Le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 17 de nos statuts.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire, (article 14 du règlement intérieur).

35 membres présents

16 procurations

Ouverture de séance à 20h00

Ordre du jour :

- Rapport moral du président,
- Rapport financier du trésorier,
- Approbation du budget et validation du quitus,
- Renouvellement du conseil d'administration pour les 3 années à venir,
- Questions diverses

1- Rapport moral du président,

Deux années de confinement nous ont privés de nos rencontres favorites. Par chance, nous avons réussi à organiser l'expo/vente de Ste Geneviève des bois en octobre 2020 et 2021, mais ensuite plus rien !

Après deux années sans congrès, cette 1^{ère} journée d'exposition avec le retour à Tiercé a été fort appréciée. Légère baisse de fréquentation sur les entrées payantes mais beaucoup de nouvelles têtes et un bilan global positif sur les ventes pour les exposants. La mise en place de cette 32^{ème} édition était pourtant mal partie, car nous n'avons obtenu la validation de la mairie de Tiercé que le 25 mars, la salle servant jusqu'à cette date de centre de vaccination Covid ! Il nous faut entre-autre saluer le dévouement de madame Pécot, aujourd'hui responsable des relations avec les associations, qui nous a bien aidés pour faire face à l'arrivée de bon nombre de tracasseries administratives : présence obligatoire d'un SSIAP du fait que nous accueillons plus de 300 personnes le samedi, déclaration de débit de boisson, pas de prêt de la sono avec la location de la salle, etc... Tout ceci amène une réflexion qui sera développée dans les questions diverses.

Deux années sans Tiercé certes, mais pas sans activités. Merci à Thomas Guerry pour la mise en place des visio-conférences qui nous ont permis de ne pas sombrer dans l'oubli. Merci aussi à nos représentants locaux, Cor Verhoef en région Rhône -Alpes, André Millot et maintenant Nicolas Pérasso pour la Franche-Comté et la Suisse ou Emmanuel Quertinmont pour la Belgique.

Pour rester sur le côté positif de cette 32^{ème} édition du Cactus d'Arides, le bureau se joint à moi pour remercier grandement Denis Diagre qui nous a enchantés avec de superbes images et surtout l'histoire et les anecdotes de ses divers voyages aux Etats Unis. La parole est ensuite laissée à Jean-Marie Rieublandou pour la présentation du bilan financier.

2- **Rapport financier du trésorier :**

Jean-Marie Rieublandou en qualité de trésorier informe du changement d'établissement bancaire, nous sommes aujourd'hui membre du Crédit Mutuel à Ste Geneviève des Bois. Suite à une proposition du Conseil d'administration lors de l'AG de décembre, vu le manque d'activité des deux années passées, après vote d'approbation, il a été décidé de valider l'adhésion 2022 à tous les membres à jour de leur cotisation 2021. Les adhérents ayant déjà réglé leur cotisation 2022 se voient déjà validés pour 2023.

Quelques achats importants mais utiles pour nos participations en région ont été effectués. Un barnum de 6m x 3m fort apprécié à Blandy les Tours et une sono portable vu le refus de prêt de ce matériel par la mairie de Tiercé qui a pourtant fini par revenir sur sa décision ! Ce matériel sera fort utile à Ste Geneviève des Bois en octobre prochain.

Présentation des dépenses de fonctionnement.

Le rapport a été validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- **Approbation du budget et validation du quitus :**

Jean-Marie Rieublandou, présente le budget des activités depuis la précédente assemblée générale.

Ce budget a été validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- **Renouvellement du conseil d'administration :**

Conformément aux statuts de l'association, le conseil d'administration est renouvelé tous les 3 ans. Tous les membres sont donc démissionnaires. Madame Christine Potrel et Monsieur Bernard Berthelin ont souhaité quitter le bureau.

Se représentent :

- Jean-Marc Veillat au poste de président,
- Eric Mare au poste de vice-président,
- Jean-Marie Rieublandou au poste de trésorier,
- Janine Leraut au poste de secrétaire,
- Christophe Petit au poste de responsable boutique.

Nouvelles candidatures :

- Madame Ghislaine Thomasse et monsieur Pierre Brunet aux postes de trésoriers adjoints
- Madame Martine Not-Hervieux au poste de secrétaire adjointe.

Après élection à main levée, tous les membres se présentant sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- Questions diverses :

- Le nouveau bureau étant élu, Jean-Marc Veillat en qualité de président propose une modification des statuts suite au changement d'établissement bancaire. Un point 14 est ajouté pour valider les signatures du(de la) président(s) et du(de la) trésorier(s) auprès des établissements bancaires. Cet ajout est demandé par le Crédit Mutuel.

« **Art. 14** : Le(la) président(e) et le(la) trésorier(e) détiennent les signatures auprès des établissements bancaires et représentent l'association dans tous les actes auprès des organismes bancaires et autres partenaires afin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'association. »

Quelques points sont adaptés ou allégés pour être plus compréhensibles :

« **Art. 5** : actualisation de la somme ... 16 €)

« **Art. 6** : Les membres, fondateurs, adhérents ou bienfaiteurs, s'engagent à agir pour les intérêts de l'association, en accord avec le règlement Intérieur fixé par le conseil d'administration. Les candidatures à l'entrée au bureau sont formulées par écrit et signées. Pour validation, le conseil d'administration vérifie si les candidats répondent aux conditions exigées par les statuts. »

« **Art. 17** : à la majorité absolue des membres présents et représentés
... par le tiers des membres présents et représentés »

« **Art. 22** : ... La dissolution peut être prononcée par cette seconde assemblée à la majorité simple des présents et représentés »

L'ensemble du texte a été adapté en fonction de la législation pour une lecture féminin/masculin. Les statuts de l'association Arides comportent désormais 23 points contre 22 précédemment.

Ces modifications sont validées à l'unanimité par les membres présents et représentés.

- Jean-Marc Veillat en qualité de président présente une vision prospective de l'exposition-vente de cactus, succulentes et plantes rares (CACTUS) à Tiercé. Quid de Tiercé dans les années à venir ? L'augmentation des carburants, le départ en retraite de quelques producteurs risquent de modifier tant l'offre que la fréquentation. Quelques nouveaux et surtout jeunes producteurs viennent prendre la place des anciens mais ils ne semblent pas assez nombreux sachant qu'ils ne seront sans doute pas tous disponibles à la date de la manifestation. Tout cela vient s'ajouter au côté plus « administratif » de la nouvelle équipe municipale et l'impossibilité d'accéder aux douches de la salle pour les exposants venus de loin. Nous avons été abordés par une commune voisine qui possède une salle pouvant contenir 500 personnes, avec des tables mises à disposition tout comme à Tiercé, avec un grand parking, des douches accessibles pour les exposants restant sur site... Elle est toutefois un peu plus onéreuse (~2000€) que la salle de tiercé espace (1280€).

Pour l'heure pas d'inquiétude, nous avons bien annoncé le prochain Cactus pour les 06 et 07 mai 2023 à Tiercé.

- Le régisseur des parcs et jardins de la ville de Paris, Monsieur Régis Crisnaire nous sollicite

fortement pour l'organisation d'une rencontre sur le site des serres de la porte d'Auteuil...
Peut-être pourrions-nous récupérer le créneau laissé vacant par Edenia fin mars - début
avril en 2023.

- Intervention de Cor Verhoef qui présente un résumé des activités de la délégation Rhône
Alpes. Il y aurait une possibilité d'organiser une exposition dans le cadre du lycée agricole
de Dardilly, mais seulement en juin après l'arrêt des cours. La proposition reste à étudier.
- Proposition faite pour exposer une autre question aux nouveaux élus ainsi qu'à l'assemblée
des membres présents...
- Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 21h

Le président :

M. Jean-Marc VEILLAT



La secrétaire,

Mme Janine LERAUT

